

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 juin 2020**

L'an deux mil vingt le huit juin à dix-huit heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire dans **la salle communale place du Mesnil Sevin Saint-Forget**, en présence de public mais avec un effectif limité et adapté à la salle et au respect des « mesures barrières »

Etaient présents

Mme Micheline BETAILLE ; Mme Isabelle GAUTHERON ; Mr Jean Luc JANNIN ; Mme Catherine LE DAVAY ; Mme Lynda PREJEAN ; Mr Maxime VERCRUYSSSE ;
Mme Frédérique VAUSELLE, Mr Patrick BOURDOT, Mr Marc GOURDON, Mme Delphine GIAICHECA, Mme Véronique HOLVECK, Mme Valérie DIEMERT, Mr Stéphane BIANCIOTTO, Mr Alain PENC

Secrétaire de séance : Mme Micheline BETAILLE

Absent : Mr Guillaume LEBRASSEUR

Le quorum étant atteint Mr le maire ouvre la séance

Ordre du jour :

Approbation du précédent compte rendu

Délibération portant sur la désignation du représentant et son suppléant au sein du Comité syndical du PNR

Délibération portant sur la désignation d'un délégué et son suppléant au sein du SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau)

Délibération portant sur la désignation d'un délégué et son suppléant au sein du SIEED ((Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets)

Délibération portant sur la désignation d'un délégué et son suppléant au sein du SIEUAHVC (Syndicat Intercommunal d'Etudes d'Urbanisme et Aménagement de la Haute Vallée de Chevreuse)

Délibération portant sur la désignation de deux délégués titulaires et suppléants au sein du SIVOM ((Syndicat Intercommunal a vocation multiple)

Délibération portant sur la désignation de deux délégués titulaires et suppléants au sein du SIAHVY ((Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette)

Délibération constituant la commission appel Offre – procédure adaptée(MAPA)

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du maire et adjoints

Délibération autorisant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor dans le cadre de la régie de Recettes

Délibération autorisant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor dans le cadre de la régie d'Avances

Délibération désignant les membres siégeant au CCAS

Délibération désignant le délégué ASSAD

Délibération désignant le correspondant Défense de la commune

Désignation du représentant légal du conseil municipal à l'établissement public foncier des Yvelines

Délibération autorisant l'envoi par mail des convocations au conseil municipal

Création des commissions communales

Questions diverses

Ferréolien

Mr le Maire demande en début de séance l'autorisation de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

Délibération Désignant deux délégués titulaires et deux suppléants au SIVU

Délibération autorisant Mr le maire à renouveler la convention de conseil en urbanisme et instruction du droit des sols avec le CIG

Autorisation acceptée à l'unanimité.

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 27 mai 2020 est approuvé à l'unanimité

Délibération portant sur la désignation du représentant et son suppléant au sein du Comité syndical du PNR

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-4 à L 123-16, R 123-7 à R 123-23, L 333-1 à L 333-4 et R 333-1 et suivants,

Vu le décret de classement en Conseil d'Etat du 3 novembre 2011 du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Vu l'article 9 des statuts révisés annexés au projet de Charte, lequel prévoit que chaque commune adhérente désigne un délégué titulaire et un suppléant pour la représenter au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Vu la délibération de la Commune de Saint Forget, portant d'une part approbation du projet de charte et des nouveaux statuts annexés du parc naturel régional et d'autre part adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Saint Forget d'élire en son sein ses délégués au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional, 1délégué titulaire et 1 délégué suppléant,

Considérant les candidatures de Maxime VERCRUYSSSE et Véronique HOLVECK

Le Conseil procède à l'élection des membres du PNR.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, compte tenu des candidatures proposées, élit à l'unanimité au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse :

- Titulaire : Mr Maxime VERCRUYSSSE
- Suppléant : Mme Véronique HOLVECK

Délibération portant sur la désignation d'un délégué et son suppléant au sein du SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau)

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIRYAE,

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Saint Forget d'élire en son sein 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant,

Considérant les candidatures de Mr Jean Luc JANNIN et Mr Marc GOURDON

Le Conseil procède à l'élection des délégués au sein du syndicat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, compte tenu des candidatures proposées, élit à l'unanimité au SIRYAE

- Titulaire : Mr Marc GOURDON
- Suppléant : Mr Jean Luc JANNIN

Délibération portant sur la désignation d'un délégué et son suppléant au sein du SIEED ((Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets)

Le Maire,

Vu la délégation de compétence « déchets » à la CCHCV

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Saint Forget de proposer 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant, afin que la communauté de communes puisse élire des délégués au SIEED,

Considérant les candidatures de Mr Jean Luc JANNIN et Mme Isabelle GAUTHERON

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité compte tenu des candidatures proposées, désigne :

Monsieur Jean Luc JANNIN délégué titulaire
Madame Isabelle GAUTHERON délégué suppléant

**Délibération portant sur la désignation d'un délégué et son suppléant au sein du SIEUAHVC
(Syndicat Intercommunal d'Etudes d'Urbanisme et Aménagement de la Haute Vallée de Chevreuse)**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIEUAHVC,

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Saint Forget d'élire en son sein 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant,

Considérant les candidatures de Mme Catherine LE DAVAY et Mme Lynda PREJEAN

Le Conseil procède à l'élection des délégués au sein du syndicat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, compte tenu des candidatures proposées, élit à l'unanimité au SIEUAHVC.

- Titulaire : Mme Catherine LEDAVAY
- Suppléant Mme Lynda PREJEAN

**Délibération portant sur la désignation de deux délégués titulaires et suppléants au sein du SIVOM
(Syndicat Intercommunal a vocation multiple)**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIVOM,

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Saint Forget d'élire en son sein 2 délégués titulaires, 2 suppléants

Considérant les candidatures de Mme Isabelle GAUTHERON et Mme Frédérique VAUSELLE
Mme Delphine GIAI CHECA, Mme Catherine LE DAVAY
Le Conseil procède à l'élection des délégués au sein du syndicat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, compte tenu des candidatures proposées, élit à l'unanimité au SIVOM

- Titulaires : Mme Isabelle GAUTHERON et Mme Frédérique VAUSELLE
- Suppléantes : Mme Delphine GIAI CHECA et Mme Catherine LE DAVAY

Délibération portant sur la désignation de deux délégués titulaires et suppléants au sein du SIAHVY (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette)

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SIAHVY,

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Saint Forget d'élire en son sein 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants,

Considérant les candidatures de Jean Luc JANNIN, Lynda PREJEAN, Patrick BOURDOT, Marc GOURDON

Le Conseil procède à l'élection des délégués au sein du syndicat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, compte tenu des candidatures proposées, élit à l'unanimité au SIAHVY

- **Titulaires :**
- Jean Luc JANNIN
- Lynda PREJEAN
- **Suppléants :**
- Patrick BOURDOT
- Marc GOURDON

Délibération constituant la commission appel Offre – procédure adaptée(MAPA)

Délibération ajournée

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du maire et adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire et adjoints étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à effet du 01/06/2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et Maire-adjoints.

La commune de Saint Forget se trouvant dans une strate de la population suivante :> 500 habitants le taux maximal est de 40.30 % de l'indice 1027 attribué au maire et de 10.7% de l'indice 1027 attribué au maires-Adjoints

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération autorisant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor dans le cadre de la régie de Recettes

Délibération annulée

Délibération autorisant l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor dans le cadre de la régie d'Avances

Délibération annulée

Délibération désignant les membres siégeant au CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de déterminer le nombre de membres au C.C.A.S,

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité

absolue des suffrages, à l'élection des membres des conseillers siégeant au C.C.A.S.

Afin de siéger au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, les conseillers, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer à quatre le nombre des membres conseillers siégeant au Centre Communal d'Action Sociale.

Ont été élus :

- Mme Micheline BETAÏLLE
- Mr Stéphane BIANCIOTTO
- Mme Frederique VAUSELLE
- Mme Lynda PREJEAN

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à quatre le nombre de personnes extérieures au conseil. Ces quatre personnes seront nommées par le Maire.

Délibération désignant le délégué ASSAD

Le Maire,

Vu la demande de L'ASSAD, conformément à l'article 10 des statuts de l'association

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Saint Forget de proposer 1 délégué titulaire

Considérant les candidatures de

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité compte tenu des candidatures proposées, désigne :

Madame Micheline BETAÏLLE déléguée titulaire

Délibération désignant le correspondant Défense de la commune

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 visant à organiser la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Vu la note préfectorale n° 1164 du 18 février 2002

Il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation d'un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal. Ce correspondant défense sera amené à être en relation avec les autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

Désigne Monsieur Maxime VERCRUYSSSE correspondant Défense de la Commune de Saint-Forget.

Désignation du représentant légal du conseil municipal à l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY)

Vu le renouvellement du Conseil Municipal suite au scrutin du 15 mars 2020,

Vu la demande de l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY) de procéder à la désignation de son représentant au sein du Conseil Municipal de Saint-Forget.

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement public foncier des Yvelines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner en tant que représentant de la commune
- Mr Patrick BOURDOT

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération autorisant l'envoi par mail des convocations au conseil municipal

L'article 2120-10 du C.G.C.T. prévoit, pour les Conseils Municipaux, que la convocation est adressée par écrit, sous quelque forme que ce soit, au domicile des conseillers municipaux, sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Cette disposition permet la transmission des convocations non seulement sur support papier mais aussi sous forme dématérialisée, afin de bénéficier des avancées technologiques.

La capacité d'utiliser internet n'étant pas généralisée, il paraît essentiel de permettre à tous les élus communaux d'être convoqués dans les formes qui leur sont accessibles

Monsieur le Maire propose de dématérialiser, quand cela est possible, les convocations aux conseils municipaux.

La forme de l'envoi sera fixée au vu du formulaire adressé, complété et signé par chaque conseiller municipal

Cette disposition permet de bénéficier des avancées technologiques, de réduire la quantité de photocopies et de conforter la politique communale de développement durable.

Cette nouvelle procédure sera mise en place à compter de juin 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'envoi des convocations du Conseil Municipal de la façon suivante :

- Les conseillers municipaux qui optent pour un envoi des convocations sous forme dématérialisée reçoivent la convocation à l'adresse mail dûment mentionnée par écrit daté et signé par eux ;
- Les conseillers municipaux qui choisissent l'envoi des convocations par voie postale reçoivent la convocation à leur domicile sauf s'ils font le choix d'une autre adresse.

Délibération Désignant deux délégués titulaires et deux suppléants au SIVU

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVU,

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de la commune de Saint Forget d'élire en son sein 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants,

Considérant les candidatures de Mr Jean Luc JANNIN ; Mme Isabelle GAUTHERON, Mme Valérie DIEMERT, Mme Lynda PREJEAN

Le Conseil procède à l'élection des délégués au sein du syndicat.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, compte tenu des candidatures proposées, élit à l'unanimité au SIVU

- Titulaire : Mr Jean Luc JANNIN Suppléante : Mme Valérie DIEMERT
- Titulaire : Mme Isabelle GAUTHERON Suppléante Mme Lynda PREJEAN

Délibération autorisant Mr le maire à renouveler la convention de conseil en urbanisme et instruction du droit des sols avec le CIG

Exposé de monsieur le Maire

Vu l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu que la commune n'a pas de service urbanisme

Vu que l'instruction des demandes relatives au droit des sols ne sera plus traitée par la DDT de Magnanville

Considérant que le CIG de la grande couronne met à disposition ponctuellement un instructeur du droit des sols

Considérant un tarif forfaitaire « prestations de conseil » fixé et révisé chaque année par délibération du Conseil d'administration du CIG, pour les collectivités de moins de 1000 hab

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention entre la Mairie et Le CIG Versailles

Délibération Élection des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire expose : l'article 1650 du Code Général des Impôts précise en son paragraphe 3 que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Celle-ci est la même que celle du mandat du conseil municipal. De nouveaux commissaires doivent être nommés suite au renouvellement des conseillers municipaux. Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder au renouvellement des membres de cette Commission. À cet égard, Monsieur le Maire rappelle que cette instance, outre le Maire - ou l'adjoint délégué - qui en assure la présidence, comprend 6 commissaires.

Les six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Liste des commissaires proposés

Titulaires

M KUCHLY Pierre
M TARAMAZZO Jean Louis
Mme MEMBRIVE Martine
M SALVANT Jean Bernard
M OUDRY Jean François
M BLANCHARD Michel
M PREJEAN Patrick
M LEBRASSEUR Guillaume
Mme GAUTHERON Isabelle
Mme DIEMERT Valérie
Mme LE DAVAY Catherine
Mme BETAILLE Micheline

Suppléants

M CHIESA Gérard
M DUBUS Patrick
M MIKLAS Daniel
Mme LAMELOISE Carole
Mme TRAVERS Alice
M VERCRUYSSSE Maxime
Mme VAUSELLE Frédérique
Mme HOLVECK Véronique
M BIANCIOTTO Stéphane
Mme GIAI- CHECA Delphine
M GOURDON Marc
M PENC Alain

ENTENDU cet exposé ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1650 du Code des Impôts, précisant en son paragraphe 3, que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux ;

VU le scrutin des élections municipales en date du 15 mars 2020 devant conduire au renouvellement de cette Commission ;

VU la liste de contribuables locaux proposées en vue de leur désignation comme commissaire par le Directeur des services fiscaux

CONSIDERANT la nécessité d'adresser à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, la liste de présentation comportant les noms pour les commissaires titulaires et pour les commissaires suppléants ;

CONSIDERANT que ces membres sont groupés selon la catégorie des contribuables qu'ils sont appelés à représenter ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : **PREND ACTE** de la liste des contribuables répondant aux critères de représentation ci-après annexé ;

Article 2 : **DIT** que cette liste sera transmise à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux aux fins de procéder à l'élaboration d'une nouvelle liste composée de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants.

Création des commissions communales

Commission Urbanisme :

Jean-Luc JANNIN, Catherine LE DAVAY, Valérie DIEMERT ,Delphine GIAI-CHECA, Véronique HOLVECK, Patrick BOURDOT, Isabelle GAUTHERON, Marc GOURDON ,Alain PENC, Maxime VERCRUYSSSE

Commission travaux

Rapporteur Maxime VERCRUYSSSE

Jean-Luc JANNIN, Maxime VERCRUYSSSE, Patrick BOURDOT, Marc GOURDON, Valérie DIEMERT, Lynda PREJEAN, Stéphane BIANCOTTO, Véronique HOLVECK, Catherine LE DAVAY

Commission Finances :

Jean-Luc JANNIN, Lynda PREJEAN, Valérie DIEMERT, Delphine GIAI-CHECA, Micheline BETAILLE, Isabelle GAUTHERON.

Commission Actions sociales, animation...

Jean-Luc JANNIN, Micheline BETAILLE, Stéphane BIANCIOTTO, Frédérique VAUSELLE, Véronique HOLVECK, Valérie DIEMERT, Isabelle GAUTHERON, Catherine LE DAVAY, Guillaume LEBRASSEUR

Questions diverses :

Monsieur le Maire demande qu'un Ferréolien sorte au plus tôt.

Lynda PREJEAN demande si 1 conseiller pourrait prendre en charge le « ramassage de Printemps » organisé par le PNR

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h40

Monsieur Jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Patrick BOURDOT

Mr Maxime VERCRUYSSSE

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAILLE

Mme Lynda PREJEAN

Mme Valérie DIEMERT

Mr Stéphane BIANCIOTTO

Mme Véronique HOLVECK

Mr Alain PENC

Mme Frédérique VAUSELLE

Mme Delphine GIAI-CHECA

Mr Marc GOURDON